

# Pratiques de relocalisations et d'expropriations domiciliaires : comment atténuer les effets?

BONNES PRATIQUES ISSUES DE LA LITTÉRATURE

OCTOBRE 2022

## SOMMAIRE

Contexte de la recension et objectifs	1
Effets de la relocalisation et de l'expropriation	2
Comment atténuer les effets de la relocalisation et de l'expropriation domiciliaires ?	3
Les pistes de solutions en bref	5

## CONTEXTE DE LA RECENSION ET OBJECTIFS

Plusieurs projets de développement sur le territoire québécois comportent des expropriations domiciliaires. À cela s'ajoutent des relocalisations préventives de résidences dans des contextes de menaces environnementales. Dans les deux cas, ces pratiques sont susceptibles de perturber la vie quotidienne et le milieu de vie des personnes affectées. Mandatée et financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), une recension des écrits a été effectuée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) pour étudier les effets sociaux et psychologiques



**Maison expropriée, Lac-Mégantic**

Source : Emmanuelle Bouchard-Bastien, 2014

potentiels associés à la relocalisation préventive et à l'expropriation. Elle visait également à dégager les meilleures pratiques entourant ces programmes afin d'atténuer ou d'éviter des impacts négatifs et de bonifier des impacts positifs.

Ce feuillet présente les principaux effets sociaux et psychologiques potentiels associés à la relocalisation préventive et à l'expropriation, mais surtout, les façons possibles de les atténuer à la lumière de la littérature actuelle.

## EFFETS DE LA RELOCALISATION ET DE L'EXPROPRIATION

### Relocalisation préventive

Des facteurs d'acceptation sociale de la relocalisation émanent de la recherche. Les principaux **facteurs favorisant le souhait de rester sur place** seraient :

- L'attachement au milieu de vie;
- Les désavantages financiers;
- La perception des risques faible.

Inversement, les principaux **facteurs favorisant le souhait d'être relocalisé** seraient :

- Les impacts psychologiques associés aux risques;
- Les impacts économiques intergénérationnels;
- La perception des risques élevée.

Pour les individus et les ménages qui décident d'être relocalisés, avoir cette opportunité est généralement synonyme de soulagement.

Toutefois, des **écueils associés aux processus** de relocalisation et générant des impacts sociaux et psychologiques négatifs ont été identifiés :

- L'identification des critères d'admissibilité;
- Des lacunes dans la diffusion de l'information;
- Les longs délais du processus de rachat;
- Les compensations financières insuffisantes.

### Expropriation

#### Annnonce de l'expropriation

L'annonce de l'expropriation génère des impacts psychologiques et sociaux. Des **impacts sociopolitiques et des conflits** peuvent être spécifiquement associés à :

- L'absence de choix;
- Le manque d'information et de consultation à propos du projet qui requiert l'expropriation;
- La perception des risques.

Une perte de confiance envers les autorités peut également être vécue dès l'annonce lorsque les expropriants manquent de transparence et consultent peu les expropriés à propos du projet et des modalités d'expropriation.

L'annonce de l'expropriation peut également être associée à des **impacts psychologiques** tels que des inquiétudes, du stress, de l'anxiété, de la colère, un sentiment d'impuissance et un sentiment d'injustice.

#### Mise en œuvre de l'expropriation

La mise en œuvre de l'expropriation est également associée à des **impacts sociaux et psychologiques**. La négociation pour déterminer la valeur de la propriété et les délais associés au processus apparaissent comme étant les éléments les plus névralgiques.

#### Perte involontaire de son chez-soi

La perte involontaire de son chez-soi est également associée à des impacts sociaux et psychologiques. Du point de vue **des liens sociaux**, un effritement du tissu social est documenté en lien avec la fragmentation des quartiers ainsi que des changements de mode

de vie associés à la perte d'un territoire, particulièrement lorsque celui-ci est associé à un patrimoine familial et à une appartenance identitaire et économique. **Quelques effets socio-économiques et sur les services et infrastructures** sont aussi documentés, comme l'appauvrissement des ménages, la perte de services de proximité et des changements dans les habitudes de consommation. Quelques études illustrent des effets psychologiques associés à la perte de son chez-soi, soit des manifestations de tristesse, de désespoir, de détresse, de dépression, d'anxiété et de peur ainsi que des sentiments d'impuissance, de perte de contrôle et d'injustice.

## COMMENT ATTÉNUER LES EFFETS DE LA RELOCALISATION ET DE L'EXPROPRIATION DOMICILIAIRES?

Constatant davantage d'impacts négatifs que positifs dans les résultats, **plusieurs des auteur(e)s des documents retenus ont émis des recommandations pour favoriser une meilleure transition**. Ces recommandations pourraient inspirer les pratiques québécoises actuelles selon les contextes. Ces bonnes pratiques s'inscrivent dans les visées de santé publique que sont l'amélioration et la protection de la santé des populations.

### Évaluer les impacts sociaux en amont des projets

Un bon nombre d'auteur(e)s ont rappelé l'importance d'évaluer systématiquement et finement les impacts sociaux et psychologiques avant de mettre en branle le projet, et ce grâce à des mécanismes de participation citoyenne.

Les populations sont hétérogènes et les habitants ne seront pas affectés de la même façon par le projet ou le programme, d'où l'importance d'évaluer systématiquement les impacts. Avant la relocalisation, un dialogue entre les autorités locales et les citoyen(ne)s vivant en zones à risque apparaît particulièrement important afin que ces derniers puissent explorer leurs options et exprimer leurs opinions, leurs préoccupations ainsi que leurs préférences afin de faire un choix éclairé.

### Prendre en compte les contextes locaux

Plusieurs études ont souligné l'importance de prendre en compte les contextes historiques, culturels, sociodémographiques et socio-économiques locaux afin de mieux comprendre les attitudes individuelles face à la relocalisation préventive. Les auteur(e)s suggèrent des programmes flexibles et adaptables aux différentes réalités, telles que les personnes âgées ou les personnes à faible revenu. Dans cette optique, les frontières pour délimiter les résidences admissibles au programme de rachat ne devraient pas qu'être géographiques, par exemple, la zone inondable, mais également prendre en considération les dimensions sociales, par exemple, la manière dont les gens définissent leur voisinage.

### Mettre en place des programmes d'accompagnement

Concernant les processus de rachat et de relocalisation, la qualité de l'accompagnement offert aux résident(e)s par les autorités ou les expropriants a également été soulignée par plusieurs auteur(e)s. Cet accompagnement devrait tendre vers un effort d'immersion de la part des autorités responsables afin de mieux

comprendre la réelle valeur de l'endroit pour les habitants.

L'accompagnement devrait également se poursuivre au-delà du rachat pour aider les ménages à se relocaliser. Pendant et après le déménagement, les services de psychologues et de travailleurs communautaires devraient également être offerts aux résident(e)s afin de briser l'isolement produit par l'éclatement du tissu social. Dans le but de donner plus de soutien aux déplacés, un effort devrait également être déployé pour garder vivants les réseaux sociaux et diffuser l'information, particulièrement dans des contextes de relocalisation temporaire. Une auteure souligne aussi l'importance de mettre en place des mesures permettant aux enfants déplacés de continuer à fréquenter leur école.

### **Assurer la transparence des processus**

Concernant la communication, l'accompagnement offert aux résident(e)s devrait également être transparent et caractérisé par des échanges fréquents. Pour ce faire, certaines études proposent des solutions, telles que :

- La mise à disposition d'un agent de liaison pour accompagner les résident(e)s (qu'ils partent ou qu'ils restent);
- Un forum en ligne afin que chaque personne puisse poser ses questions pour le bénéfice collectif.

Cette façon de faire pourrait contribuer à diminuer le stress associé à l'incertitude et à préserver le lien de confiance avec les autorités responsables ou l'expropriant.

### **Favoriser des programmes d'aide financière flexibles**

Selon deux études sur la relocalisation préventive en zones inondables, les compensations financières devraient être plus élevées et plus flexibles, afin d'offrir une réelle liberté de choix aux résident(e)s. Par exemple, des auteur(e)s suggèrent de ne pas imposer de dates limites aux résident(e)s pour choisir de partir ou de rester, puisque cette décision est appelée à évoluer dans le temps dépendamment des contextes personnels de chaque riverain(e). Conscients que cette avenue pourrait être difficile à mettre en place, les auteur(e)s soulignent malgré tout la nécessité de demeurer flexible, puisque certain(e)s riverain(e)s pourraient devenir favorables à la relocalisation en voyant les autres partir, ou en vivant de nouveaux épisodes d'inondation qui font prendre conscience que l'adaptation n'est plus possible, par exemple.

### **Favoriser la relocalisation temporaire dans un contexte de menace toxicologique**

Finalement, une étude réalisée dans un contexte d'expropriation pour cause de contamination de l'environnement recommande de favoriser une relocalisation temporaire pendant la décontamination afin de permettre aux habitant(e)s qui le souhaitent de se réinstaller au même endroit. Cette recommandation émane du fait que la perte de son milieu de vie serait l'effet générant le plus d'impacts sociaux et psychologiques négatifs sur le long terme.

## LES PISTES DE SOLUTIONS EN BREF

Au regard des suggestions des auteur(e)s étudiés, les éléments-clés à considérer pour atténuer les effets de l'expropriation et de la relocalisation domiciliaires sont les suivants :

### **Évaluer les impacts sociaux en amont des projets**

Il est opportun d'évaluer systématiquement et finement les impacts sociaux et psychologiques avant de mettre en branle le projet, et ce grâce à des mécanismes de participation citoyenne.

### **Prendre en compte les contextes locaux**

Les frontières pour délimiter les résidences admissibles au programme de rachat ne devraient pas qu'être géographiques, mais également prendre en considération les dimensions sociales, comme la manière dont les gens définissent leur voisinage.

### **Mettre en place des programmes d'accompagnement**

L'accompagnement devrait tendre vers un effort d'immersion de la part des autorités responsables afin de mieux comprendre la réelle valeur de l'endroit pour les habitant(e)s. Pendant et après le déménagement, les services de psychologues et de travailleurs communautaires devraient également être offerts aux résident(e)s afin de briser l'isolement produit par l'éclatement du tissu social et garder vivants les réseaux sociaux et diffuser l'information.

### **Assurer la transparence des processus**

Concernant la communication, l'accompagnement offert aux résident(e)s devrait également être transparent et caractérisé par des échanges fréquents. On suggère notamment d'assigner un agent de liaison pour accompagner les personnes et de mettre sur pied un forum virtuel pour les questions.

### **Favoriser des programmes d'aide financière flexibles**

Une bonne posture est de demeurer flexible, puisque certain(e)s riverain(e)s pourraient devenir favorables à la relocalisation en voyant les autres partir, ou en vivant de nouveaux incidents qui font prendre conscience que l'adaptation n'est plus possible.

### **Favoriser la relocalisation temporaire dans un contexte de menace toxicologique**

En contexte d'expropriation pour cause de contamination de l'environnement, il est jugé préférable de favoriser une relocalisation temporaire pendant la décontamination afin de permettre aux habitant(e)s qui le souhaitent de se réinstaller au même endroit.

Pour lire le rapport dont est issu ce feuillet : [www.inspq.qc.ca/publications/3264](http://www.inspq.qc.ca/publications/3264).

## RÉFÉRENCES

- Babin, A. (2013). *L'expropriation du territoire de Forillon: étude du processus décisionnel des responsables étatiques fédéraux et provinciaux, 1968-1975*. Université Laval.  
<https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/24076>
- Baker, C. K., Binder, S. B., Greer, A., Weir, P. et Gates, K. (2018). Integrating Community Concerns and Recommendations Into Home Buyout and Relocation Policy. *Risk, Hazards & Crisis in Public Policy*, 9(4), 455-479.  
<https://doi.org/10.1002/rhc3.12144>
- Binder, S. B. et A. Greer. (2016). The Devil Is in the Details: Linking Home Buyout Policy, Practice, and Experience After Hurricane Sandy. *Politics and Governance*, 4(4), 97-106.
- Bouchard-Bastien, E. et Brisson, G. (2017). *Changements sociaux et risques perçus à la suite de la tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic*. Institut national de santé publique du Québec.  
<https://www.inspq.qc.ca/publications/2210>
- Bresse, M.-P. (2010). *L'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire: le cas du réaménagement de la route 175 à Stoneham*. Université Laval.  
<https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/22540>
- Brisson, G., Morin-Boulais, C. et Bouchard-Bastien, E. (2015). *Effets individuels et sociaux des changements liés à la reprise des activités minières à Malartic. Période 2006-2013*. Institut national de santé publique du Québec.  
<https://www.inspq.qc.ca/publications/1959>
- Bukvic, A. et Owen, G. (2017). Attitudes towards relocation following Hurricane Sandy: should we stay or should we go? *Disasters*, 41(1), 101-123.  
<https://doi.org/10.1111/disa.12186>
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. (2017a). Consultation publique sur les options de réaménagement de la voie ferrée traversant le centre-ville de Lac-Mégantic (n° 338). Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.  
<https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/consultation-publique-options-reamenagement-voie-ferree-traversant-centre-ville-lac-megantic/>
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. (2017b). *Projet de ligne d'interconnexion Québec-New Hampshire* (n° 332). Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.  
<https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape332.pdf>
- Cong, Z., Nejat, A., Liang, D., Pei, Y. et Javid, R. J. (2018). Individual relocation decisions after tornadoes: a multi-level analysis. *Disasters*, 42(2), 233-250. <https://doi.org/10.1111/disa.12241>
- Gagnon Poulin, É. (2016). Mirabel: Au nom du développement. *Anthropologica*, 58(2), 277-290.
- Henry, J. (2013). Return or relocate? An inductive analysis of decision-making in a disaster. *Disasters*, 37(2), 293-316.  
<https://doi.org/10.1111/j.1467-7717.2012.01303.x>
- Korjonen-Kuusipuro, K. et Merilainen-Hyvarinen, A. (2016). Living with the loss: Emotional ties to place in the Vuoksi and Talvivaara regions in Finland. *Emotion, Space and Society*, 20, 27-34.  
<https://doi.org/10.1016/j.emospa.2016.06.009>
- Lynn, K. (2017). Rising recreancy: flood control and community relocation in Houston, TX, from an environmental justice perspective. *Local Environment*, 22(3), 321-334.  
<https://doi.org/10.1080/13549839.2016.1195802>
- Mineo-Kleiner, L. (2017). *L'option de la relocalisation des activités et des biens face aux risques côtiers: stratégies et enjeux territoriaux en France et au Québec*. Université de Bretagne occidentale.  
<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01611685/document>

- Olsen, S. A. (2018). *Environmental relocation policy as experienced by one eastern Missouri dioxincontaminated community*. Walden University.  
<https://ovidsp.ovid.com/ovidweb.cgi?T=JS&CSC=Y&NEWS=N&PAGE=fulltext&D=psyc15&AN=2017-33537-058>
- Rey-Valette, H., Robert, S. et Rulleauc, B. (2019). Resistance to relocation in flood-vulnerable coastal areas: a proposed composite index. *Climate Policy*, 19(2), 206-218.  
<https://doi.org/10.1080/14693062.2018.1482823>
- Rudin, R. (2016). *Kouchibouguac: Removal, Resistance, and Remembrance at a Canadian National Park*. University of Toronto Press.
- Seebauer, S. et Winkler, C. (2020). Should I stay or should I go? Factors in household decisions for or against relocation from a flood risk area. *Global Environmental Change Part A: Human & Policy Dimensions*, 60.  
<https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2019.102018>
- Shriver, T. E. et Kennedy, D. K. (2005). Contested Environmental Hazards and Community Conflict Over Relocation. *Rural Sociology*, 70(4), 491-513.
- Thaler, T., Seebauer, S. et Schindelegger, A. (2020). Patience, persistence and pre-signals: Policy dynamics of planned relocation in Austria. *Global Environmental Change Part A: Human & Policy Dimensions*, 63.  
<https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2020.102122>
- Twigge-Molecey, A. (2013). *Exploring resident experiences of displacement in a neighbourhood undergoing gentrification and mega-project development*. Université du Québec, Institut national de la recherche scientifique et Centre-Urbanisation Culture Société.
- Wiejaczka, Ł., Piróg, D. et Fidelus-Orzechowska, J. (2020). Cost-Benefit Analysis of Dam Projects: The Perspectives of Resettled and Non-resettled Communities. *Water Resources Management*, 34(1), 343-357. <https://doi.org/10.1007/s11269-019-02451-0>

---

# Pratiques de relocalisations et d'expropriations domiciliaires : comment atténuer les effets?

---

## AUTEURE

Emmanuelle Bouchard-Bastien, conseillère scientifique  
Direction de la santé environnementale, au travail  
et de la toxicologie

## PRODUCTION DE LA SYNTHÈSE

Geneviève Grenier, conseillère scientifique  
Direction de la valorisation scientifique et qualité

## COLLABORATEURS

Megan Audet, auxiliaire de recherche  
Marc-Olivier Brouard, conseiller scientifique  
Direction de la santé environnementale, au travail  
et de la toxicologie

## RÉVISEURS

Karine Dubé, gérante de projets  
Direction générale de la Capitale-Nationale, ministère des  
Transports du Québec

Élène Levasseur, chargée de recherche  
Architecture sans frontières Québec

Guylaine Morrier, conseillère en santé environnementale  
Direction de santé publique du Bas-Saint-Laurent

Louis-Charles Rainville, conseiller en santé environnementale  
Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Isabelle Samson, directrice de santé publique de l'Estrie  
Direction de santé publique de l'Estrie

Les réviseurs ont été conviés à apporter des commentaires sur la version préfinale de ce document et en conséquence, n'en ont pas révisé ni endossé le contenu final.

L'auteure, les collaborateurs, les collaboratrices, les réviseurs et les réviseuses ont dûment rempli leurs déclarations d'intérêts et aucune situation à risque de conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels n'a été relevée.

## MISE EN PAGE ET RÉVISION LINGUISTIQUE

Aurélie Franco, agente administrative  
Direction de la santé environnementale, au travail  
et de la toxicologie

## REMERCIEMENTS

Ce rapport a été réalisé grâce au soutien financier du ministère de la Santé et des Services sociaux.

L'auteure désire remercier sincèrement Geneviève Grenier pour la réalisation de la synthèse. L'auteure souhaite également remercier Mme Mahée Lacourse pour la révision de la démarche méthodologique.

*Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.*

*Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca).*

*Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.*

Dépôt légal – 4<sup>e</sup> trimestre 2022  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN : 978-2-550-93428-8 (PDF)

© Gouvernement du Québec (2022)

N° de publication : 3265